

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 968

16 avril 2014

### SOMMAIRE

|   |       |  |       |
|---|-------|--|-------|
| ACF II Investment S.à r.l. ....                                 | 46419 | Fiduciaire Comptable Dummong-Kemp,<br>Société à responsabilité limitée ..... | 46464 |
| Biopharinv S.A. ....  | 46454 | Fiduciaire Kieffer Marc S.à r.l. ....  | 46462 |
| CIT Luxembourg Cobblestone Leasing,<br>Sàrl .....               | 46457 | Fiever Holding S.A. ....   | 46464 |
| CIT Luxembourg Cobblestone Leasing,<br>Sàrl .....               | 46458 | Financière Daunou 10 S.à r.l. ....   | 46462 |
| Coca-Cola Beverages Asia Holdings Sàrl<br>.....                 | 46462 | Finghold S.A. ....   | 46458 |
| Compagnie d'Investissements et de Parti-<br>cipations S.A. .... | 46461 | Friseursalon Klas S.à r.l. ....  | 46464 |
| Compass It S. à r.l. ....                                       | 46458 | Gérance Luxembourg S.A. ....   | 46464 |
| Compass It S. à r.l. ....                                       | 46457 | Gondburg Real Estate S.A. ....   | 46464 |
| Comptoir des Fers et Métaux S.A. ....                           | 46461 | Gondburg Real Estate S.A. ....   | 46464 |
| Computer Resources International (Lu-<br>xembourg) S.A. ....    | 46456 | IVG Prime Investment S.à r.l. ....   | 46425 |
| Concept Development Group S.A. ....                             | 46456 | JF Holding S.A. ....   | 46463 |
| Crestyl Luxembourg S.A. ....                                    | 46461 | La Cantina Del Gusto SA .....  | 46463 |
| Cross Falls Holding SPF S.A. ....                               | 46458 | Lilac Holding Lux S.à r.l. ....  | 46425 |
| CSNN S.à r.l. ....  | 46456 | Lion/Rally Lux 1 .....   | 46463 |
| Cyprès International .....                                      | 46461 | Londinium Capital S.A. ....  | 46433 |
| Cyriel Investissement S.A. ....                                 | 46457 | Lunar Altrincham S.à r.l. ....   | 46459 |
| Deal & Drive Fleet Services S.à r.l. ....                       | 46457 | Lunar Stretford S.à r.l. ....  | 46423 |
| Deli Express S.A. ....  | 46456 | Lux Automatismes Sàrl .....  | 46463 |
| Destock Pneus S.à r.l. ....                                     | 46457 | Lux Industrie S.A. ....  | 46463 |
| Dom S.A. ....   | 46461 | Martin S.A. ....   | 46432 |
| EIF Soparfi C S.à r.l. ....                                     | 46456 | Medina Financial Markets S.à r.l. ....                                       | 46462 |
| EIF Soparfi D S.à r.l. ....                                     | 46458 | Mojitokatze Partners SC .....  | 46444 |
| Encore I S.à r.l. ....  | 46446 | Musi Investments S.A. ....   | 46462 |
| EPF Acquisition Co 1 S.à r.l. ....                              | 46423 | Pharmintraco Holding II .....  | 46418 |
| EPF Acquisition Co 3 S.à r.l. ....                              | 46459 | Planimmo S.à r.l. ....   | 46418 |
| ERACLES Investments .....                                       | 46461 | Planinvest S.à r.l. ....   | 46418 |
| FF Investment Luxembourg 1 S.à r.l. ....                        | 46434 | PRB Luxembourg International S. à r.l. ..                                    | 46419 |
|   |       | Sapora S.A. ....   | 46422 |
|   |       | Top Bergerie Holding S.à r.l. ....   | 46443 |
|   |       | VIG Finance S.à r.l. ....  | 46422 |

**Pharmintraco Holding II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 février 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014026873/11.

(140032531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

**Planimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Planinvest S.à r.l.).**

Siège social: L-5380 Übersyren, 51, rue de Mensdorf.

R.C.S. Luxembourg B 159.620.

L'an deux mille quatorze, le quatre février.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

PLANIGEST S.A., une société ayant son siège social à L-5380 Uebersyren, 51, rue de Mensdorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140544, Ici représentée par ses administrateurs Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO et Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO pouvant valablement engager la société par leurs signatures conjointes.

Laquelle a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule associée de la société PLANINVEST S. à r. l., "la société", ayant son siège social au L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 159.620, constituée suivant acte reçu le 10 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1164, du 31 mai 2011, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant du 12 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2272 du 12 septembre 2012.

Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de «PLANINVEST S.à r.l.» en «PLANIMMO S.A R.L.», de sorte que l'article 1<sup>er</sup> aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les présents statuts et les dispositions légales. La société prend la dénomination de «PLANIMMO S.A R.L.».

*Deuxième résolution:*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund, à 51, rue de Mensdorf, L-5380 Übersyren, de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Übersyren.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la société comme résultat de la présente acte sont approximativement évalués à huit cents Euros (800.-Eur)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. DAS NEVES CARDOSO, O. MARQUES CARDOSO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2014. Relation: LAC/2014/6388. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014026893/43.

(140032182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

**PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 272.098.200,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.891.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2014, la décision suivante a été prise:

1. Démission du gérant A suivant à compter du 20 février 2014:

Madame Rachael Wakler, née le 5 septembre 1977 à New Plymouth, Nouvelle-Zélande avec adresse professionnelle au 566 Chiswick High Road, Chiswick Park, Building 4, W4 5YE Londres, Royaume-Uni.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D.L. Picrit, gérant A;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, gérant B;
- Monsieur Paul Galliver, gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRB Luxembourg International S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2014026895/20.

(140032282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

**ACF II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.079.060,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.310.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AXA Capital Fund L.P., a limited partnership governed by the laws of Scotland with registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, UK, registered with the Scottish Registrar under number 6596, represented by its general partner AXA Private Equity Capital Limited, having its registered office at Jersey, 4<sup>th</sup> Floor Northern Suite, Channel House, St Helier, Jersey, JE2 4UH, Channel Islands (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 December 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of ACF II Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.310, having a share capital of one million fifty-nine thousand euro (EUR 1,059,000.-), with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, of 16 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 355 dated 18 February 2009 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended on 17 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 3132 dated 10 December 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty thousand sixty euro (EUR 20,060.-) so as to raise it from its present amount of one million fifty-nine thousand euro (EUR 1,059,000.-) to one million seventy-nine thousand sixty euro (EUR 1,079,060.-).

2. To issue twenty thousand sixty (20,060) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares by AXA Capital Fund L.P. and to accept full payment in cash for these new shares.

4. To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty thousand sixty euro (EUR 20,060.-) so as to raise it from its present amount of one million fifty-nine thousand euro (EUR 1,059,000.-) to one million seventy-nine thousand sixty euro (EUR 1,079,060.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue twenty thousand sixty (20,060) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Shareholder declared to subscribe for twenty thousand sixty (20,060) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.) per share, with payment of a total amount of twenty thousand sixty euro (EUR 20,060.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of twenty thousand sixty euro (EUR 20,060.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the twenty thousand sixty (20,060) new shares according to the above mentioned subscription.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one million seventy-nine thousand sixty euro (EUR 1,079,060.-) divided into one million seventy-nine thousand sixty (1,079,060) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same above named appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxy-holder signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AXA Capital Fund L.P., un limited partnership régi par le droit écossais, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Ecosse, Royaume Uni, immatriculé au Registre Ecossais sous le numéro 6596 représenté par son general partner AXA Private Equity Capital Limited, ayant son siège social à Jersey, 4<sup>th</sup> Floor Northern Suite, Channel House, St Helier, Jersey, JE2 4UH, Channel Islands (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Mme Jennifer FERRAND, juriste, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 23 décembre 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de ACF II Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce

et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 144.310, ayant un capital social d'un million cinquante-neuf mille euros (EUR 1.059.000,-), dont le siège social est au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°355 du 18 février 2009 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en date du 17 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3132 du 10 décembre 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt mille soixante euros (EUR 20.060,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinquante-neuf mille euros (EUR 1.059.000,-) à un million soixante-dix-neuf mille soixante euros (EUR 1.079.060,-).

2. Emission de vingt mille soixante (20.060) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par AXA Capital Fund L.P. à libérer intégralement en espèces.

4. Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt mille soixante euros (EUR 20.060,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinquante-neuf mille euros (EUR 1.059.000,-) à un million soixante-dix-neuf mille soixante euros (EUR 1.079.060,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre vingt mille soixante (20.060) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé a déclaré souscrire vingt mille soixante (20.060) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale pour un montant total de vingt mille soixante euros (EUR 20.060,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de vingt mille soixante euros (EUR 20.060,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les vingt mille soixante (20.060) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à un million soixante-dix-neuf mille soixante euros (EUR 1.079.060,-) divisé en un million soixante-dix-neuf mille soixante (1.079.060) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15886. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014026463/142.

(140032536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

---

**VIG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 179.334.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que le rapport de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Pour VIG Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014027508/13.

(140033209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

---

**Sapora S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 125.916.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Mario Spaventi domicilié professionnellement au 5, Via Bagutti, Casella postale 5518, CH-6900 LUGANO (l'Actionnaire Unique),

ici représenté par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, avec pouvoir de substitution, le 20 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'actionnaire unique de la société "Sapora S.A." (la "Société"), ayant son siège à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1079 du 6 juin 2007

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 125.916 (la Société).

Le capital social de la Société est de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le comparant, représenté comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Le comparant est devenu le propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et déclare dissoudre et mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'actionnaire unique, il déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ayant été réalisés, tous les actifs deviendront la propriété de l'actionnaire unique, de sorte que la dissolution et liquidation de la Société sont à considérer comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par le comparant, représenté comme ci-avant, aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de la CTP, Companies & Trusts Promotion S. à r. l. actuellement au 3, Place Dargent, L- 1413 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06.01.2014. Relation: LAC/2014/625. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19.02.2014.

Référence de publication: 2014026313/56.

(140031842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

**Lunar Stretford S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EPF Acquisition Co 1 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 174.259.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960

duly represented by Maître Matthias PROCHASKA, having his professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 22<sup>nd</sup>, 2014 in New York (USA).

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EPF Acquisition Co 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 174.259 (the "Company")

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, on December 20<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 508 of March 1<sup>st</sup>, 2013. The articles of association have been amended latest pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on May 27<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1819 of July 29<sup>th</sup>, 2013.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Change of name of the Company to "Lunar Stretford S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Lunar Stretford S.à r.l.".

### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

“ **Art. 1.** The name of the company is “Lunar Stretford S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)”.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands, MH 96960,

dûment représentée par Maître Matthias PROCHASKA, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York (USA) le 22 janvier 2014.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société EPF Acquisition Co 1 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.259 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 508 du 1<sup>er</sup> mars 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière suivant acte du notaire instrumentaire en date du 27 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1819 du 29 juillet 2013.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'«ordre du jour»):

#### Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Lunar Stretford S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Lunar Stretford S.à r.l.».

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Lunar Stretford S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 janvier 2014. LAC/2014/3785. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014026609/93.

(140032229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

**Lilac Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.204.787,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.967.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Jeffrey H. Hansen, résidant 451, Jackson Street, USA-94111-1615 San Francisco, California a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 4 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027332/12.

(140032858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

**IVG Prime Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 137.500,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, rue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 174.363.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IVG Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg (hereinafter referred to as the "General Partner") and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.381, acting as General Partner of IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF, an umbrella investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) organised as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) and incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24 Avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.707 (hereinafter called the "Fund"), the General Partner acting with respect to a compartment of the Fund, namely IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF - Prime Fund; and

IVG Investment GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the German laws, having its registered office at The Squire, 18, Am Flughafen, D-60549 Frankfurt (Germany) registered with the Companies Register of Bonn (Handelsregister B des Amtsgerichts Bonn) under number HRB 2018;

Both hereby represented by Ms. Nadiya Mugema, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "IVG Prime Investment S.à r.l." having its registered office at 24 avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.363 and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 14 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 385 page 18452 on 16 February 2013 (hereafter referred to as the "Company").

- That the Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 3 December 2013 pursuant to a deed of Maître Kessler, and are in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The share capital of the Company is currently set at Twelve Thousand Five Hundred euro (EUR 12,500.-) represented by One Thousand Two Hundred and Fifty (1,250) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), One Thousand

Two Hundred and Fifty (1,250) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), One Thousand Two Hundred and Fifty (1,250) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”), One Thousand Two Hundred and Fifty (1,250) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”), One Thousand Two Hundred and Fifty (1,250) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”), One Thousand Two Hundred and Fifty (1,250) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”), One Thousand Two Hundred and Fifty (1,250) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”), One Thousand Two Hundred and Fifty (1,250) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”), One Thousand Two Hundred and Fifty (1,250) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) and by One Thousand Two Hundred and Fifty (1,250) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”), with a nominal value of One euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing parties, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of One Hundred Twenty-Five Thousand euro (EUR 125,000.-) in order to raise it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred euro (EUR 12,500.-) to One Hundred Thirty-Seven Thousand Five Hundred euro (EUR 137,500.-) by issuing One Thousand (1,000) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), One Thousand (1,000) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), One Thousand (1,000) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”), One Thousand (1,000) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”), One Thousand (1,000) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”), One Thousand (1,000) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”), One Thousand (1,000) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”), One Thousand (1,000) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”), One Thousand (1,000) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) and One Thousand (1,000) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”), having a nominal value of One euro (EUR 1.-), each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (the “New Shares”), together with share premium;

Subscription for the New Shares as follows:

- Five Hundred (500) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) and Five Hundred (500) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”) by IVG Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg (hereinafter referred to as the “General Partner”) and registered with the register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 150.381, acting as General Partner of IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF, an umbrella investment company with variable capital - specialised investment fund (société d’investissement à capital variable - fonds d’investissement spécialisé) organised as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) and incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24 Avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174707 (hereinafter called the “Fund”), the General Partner acting with respect to a compartment of the Fund, namely IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAVSIF - Prime Fund (“IVG Luxembourg”), to be fully subscribed and paid up at nominal value, together with an aggregate share premium of One Million Four Hundred Sixty-Six Thousand One Hundred Fifty-Three euro and Fifty Cents (EUR 1,466,153.50), by a contribution in kind consisting of part of a receivable held by IVG Luxembourg against the Company of an aggregate amount of Three Million Five Hundred Thousand euro (EUR 3,500,000.-); and

- Five Hundred (500) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”), Five Hundred (500) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) and Five Hundred (500) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”) by IVG Investment GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the German laws, having its registered office at The Squire, 18, Am Flughafen, D-60549 Frankfurt (Germany) registered with the Companies Register of Bonn (Handelsregister B des Amtsgerichts Bonn) under number HRB 2018 (“IVG GmbH”), to be fully subscribed and paid up at nominal value, together with an aggregate share premium of One Million Four Hundred Sixty-Six Thousand One Hundred Fifty-Three euro and Fifty Cents (EUR 1,466,153.50), by a contribution in kind consisting of a part of a receivable held by IVG GmbH against the Company of an aggregate amount of Three Million Five Hundred Thousand euro (EUR 3,500,000.-);

2. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 5.1 of the articles of association of the Company (“Subscribed Share Capital”); and

3. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of One Hundred Twenty-Five Thousand euro (EUR 125,000.-) in order to raise it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred euro (EUR 12,500.-) to One Hundred Thirty-Seven Thousand Five Hundred euro (EUR 137,500.-) by issuing Twelve Thousand Five Hundred (12,500) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), Twelve Thousand Five Hundred (12,500) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), Twelve Thousand Five Hundred (12,500) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”), Twelve Thousand Five Hundred (12,500) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”), Twelve Thousand Five Hundred (12,500) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”), Twelve Thousand Five Hundred (12,500) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”), Twelve Thousand Five Hundred (12,500) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”), Twelve Thousand Five Hundred (12,500) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”), Twelve Thousand Five Hundred (12,500) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) and Twelve Thousand Five Hundred (12,500) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”), having a nominal value of One euro (EUR 1.-), each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares together with a total share premium in an amount of Two Million Nine Hundred Thirty-Two Thousand Three Hundred Seven euro (EUR 2,932,307.-).

*Subscription - Payment*

IVG Luxembourg, duly represented as stated hereinabove, DECLARES to subscribe for Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) and Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”) of the New shares (the “IVG Luxembourg New Shares), and to make payment in full for such IVG Luxembourg New Shares, together with an aggregate share premium of One Million Four Hundred Sixty-Six Thousand One Hundred Fifty-Three euro and Fifty Cents (EUR 1,466,153.50), by a contribution in kind of a part of a receivable held by IVG Luxembourg against the Company amounting to One Million Five Hundred Twenty-Eight Thousand Six Hundred Fifty-Three euro and Fifty Cents (EUR 1,528,653.50) (the “IVG Luxembourg Contribution in Kind”).

IVG GmbH, duly represented as stated hereinabove, DECLARES to subscribe for Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”), Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) and Six Thousand Two Hundred Fifty (6,250) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”) of the New Shares (the “IVG GmbH New Shares”), and to make payment in full for such IVG GmbH New Shares, together with an aggregate share premium of One Million Four Hundred Sixty-Six Thousand One Hundred Fifty-Three euro and Fifty Cents (EUR 1,466,153.50), by a contribution in kind of a part of a receivable held by IVG GmbH against the Company amounting to One Million Five Hundred Twenty-Eight Thousand Six Hundred Fifty-Three euro and Fifty Cents (EUR 1,528,653.50) (the “IVG GmbH Contribution in Kind”).

IVG Luxembourg and IVG GmbH, duly represented as stated hereinabove, DECLARE that the Company has at its disposal the total amount of Three Million Fifty-Seven Thousand Three Hundred and Seven euro (EUR 3,057,307), corresponding to the aggregate amount of the IVG Luxembourg Contribution in Kind and the IVG GmbH Contribution in Kind (the “Contributed Receivables”), as further described in the report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 23 December 2013 (the “Company’s Report”).

The Company’s Report valued the Contributed Receivables at Three Million Fifty-Seven Thousand Three Hundred and Seven euro (EUR 3,057,307).

This report, after having been signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

IVG Luxembourg and IVG GmbH, duly represented as stated hereinabove, further DECLARE that their Contributed Receivables, which are hereby contributed in kind, are free of any lien and that there exist no impediments to their free transferability to the Company.

IVG Luxembourg and IVG GmbH, duly represented as stated hereinabove, finally DECLARE that the aggregate amount of the Contributed Receivables amounting to Three Million Fifty-Seven Thousand Three Hundred and Seven euro (EUR 3,057,307), is to be allocated as follows:

|   | Allocation to the nominal share capital account of the Company | Allocation to the share premium reserve account of the Company | TOTAL            |
|---|--|--|------------------|
| IVG Luxembourg Contribution in Kind . . . . . | EUR 62,500.-   | EUR 1,466,153.50   | EUR 1,528,653.50 |
| IVG GmbH Contribution in Kind . . . . .       | EUR 62,500.-   | EUR 1,466,153.50   | EUR 1,528,653.50 |
| TOTAL . . . . .                               | EUR 125,000.-  | EUR 2,932,307.-  | EUR 3,057,307.-  |

The Shareholders ACKNOWLEDGE that the amount of Two Million Nine Hundred Thirty-Two Thousand Three Hundred Seven euro (EUR 2,932,307.-) allocated to the share premium reserve account of the Company shall be diluted amongst all shares in issue and shall constitute a distributable reserve of the Company available for distribution.

#### Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders RESOLVE to amend the paragraph 1 of Article 5.1 of the Articles of the Company ("Subscribed Share Capital"), so that it shall henceforth read as follows:

#### “ 5.1. Subscribed Share Capital.

5.1.1 The Company's share capital is set at One Hundred Thirty-Seven Thousand Five Hundred euro (EUR 137,500.-) represented by Thirteen Thousand Seven Hundred Fifty (13,750) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), Thirteen Thousand Seven Hundred Fifty (13,750) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), Thirteen Thousand Seven Hundred Fifty (13,750) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), Thirteen Thousand Seven Hundred Fifty (13,750) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), Thirteen Thousand Seven Hundred Fifty (13,750) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), Thirteen Thousand Seven Hundred Fifty (13,750) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), Thirteen Thousand Seven Hundred Fifty (13,750) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), Thirteen Thousand Seven Hundred Fifty (13,750) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares"), Thirteen Thousand Seven Hundred Fifty (13,750) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") and by Thirteen Thousand Seven Hundred Fifty (13,750) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares"), with a nominal value of One euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up”

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

IVG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg (ci-après dénommé le «Gérant Commandité») et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 150.381, agissant comme Gérant Commandité de IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé organisée comme société en commandite par actions et constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24 Avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 174.707 (ci-après dénommé le «Fond»), le Gérant Commandité agissant par rapport à un compartiment du Fond, à savoir IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF - Prime Fund; et

IVG Investment GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon les lois allemandes, ayant son siège social à The Squire, 18, Am Flughafen, D-60549 Francfort (Allemagne) enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Bonn (Handelsregister B des Amtsgerichts Bonn) sous le numéro HRB 2018;

Ici représentés par Mlle. Nadiya Mugema, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que les parties comparantes sont les associés (les «Associés») de IVG Prime Investment S.à. r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B174.363, et constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 385, page 18452, le 16 février 2013, (la «Société»).

- que les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 3 décembre 2013 suivant acte de Maître Francis Kessler, et sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par Mille Deux Cent Cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A ("Parts Sociales de Catégorie A"), Mille Deux Cent Cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B ("Parts Sociales de Catégorie B"), Mille Deux Cent Cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C ("Parts Sociales de Catégorie C"), Mille Deux Cent Cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D ("Parts Sociales de Catégorie D"), Mille Deux Cent Cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E ("Parts Sociales de Catégorie E"), Mille Deux Cent Cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F ("Parts Sociales de Catégorie F"), Mille Deux Cent Cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G ("Parts Sociales de Catégorie G"), Mille Deux Cent Cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H ("Parts Sociales de Catégorie H"), Mille Deux Cent Cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I ("Parts Sociales de Catégorie I") et par Mille Deux Cent Cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J ("Parts Sociales de Catégorie J"), ayant une valeur nominale d'Un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les parties comparantes, dûment représentées comme décrit ci-dessus, ayant reconnu être dûment informées des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Cent Vingt-Cinq Mille Euros (EUR 125.000.-) de manière à le porter de son montant actuel de douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500.-) à Cent Trente-Sept Mille Cinq Cents Euros (EUR 137.500.-) par l'émission de Mille (1.000) parts sociales de catégorie A ("Parts Sociales de Catégorie A"), Mille (1.000) parts sociales de catégorie B ("Parts Sociales de Catégorie B"), Mille (1.000) parts sociales de catégorie C ("Parts Sociales de Catégorie C"), Mille (1.000) parts sociales de catégorie D ("Parts Sociales de Catégorie D"), Mille (1.000) parts sociales de catégorie E ("Parts Sociales de Catégorie E"), Mille (1.000) parts sociales de catégorie F ("Parts Sociales de Catégorie F"), Mille (1.000) parts sociales de catégorie G ("Parts Sociales de Catégorie G"), Mille (1.000) parts sociales de catégorie H ("Parts Sociales de Catégorie H"), Mille (1.000) parts sociales de catégorie I ("Parts Sociales de Catégorie I") et par Mille (1.000) parts sociales de catégorie J ("Parts Sociales de Catégorie J"), ayant une valeur nominale d'Un Euro (EUR 1.-), chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»), ensemble avec une prime d'émission;

Souscription des Nouvelles Parts Sociales de manière suivante:

- Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie A ("Parts Sociales de Catégorie A"), Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie B ("Parts Sociales de Catégorie B"), Cinq cents (500) parts sociales de catégorie C ("Parts Sociales de Catégorie C"), Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie D ("Parts Sociales de Catégorie D"), Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie E ("Parts Sociales de Catégorie E"), Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie F ("Parts Sociales de Catégorie F"), Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie G ("Parts Sociales de Catégorie G"), Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie H ("Parts Sociales de Catégorie H"), Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie I ("Parts Sociales de Catégorie I") et par Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie J ("Parts Sociales de Catégorie J"), par IVG Luxembourg S.à. r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg (ci-après dénommé le «Gérant Commandité») et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 150.381, agissant comme Gérant Commandité de IVG Luxembourg S.à. r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé organisée comme société en commandite par actions et constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24 Avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 174.707 (ci-après dénommé le «Fond»), le Gérant Commandité agissant par rapport à un compartiment du Fond, à savoir IVG Luxembourg S.à. r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF - Prime Fund («IVG Luxembourg») à libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant d'Un Million Quatre Cent Soixante-Six Mille Cent Cinquante-Trois euro Cinquante centimes (1.466.153,50.-) par un apport en nature consistant en une partie d'une créance détenue par IVG Luxembourg contre la Société d'un montant total de Trois Millions Cinq Cent Mille Euros (EUR 3.500.000.-); et

- Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie A ("Parts Sociales de Catégorie A"), Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie B ("Parts Sociales de Catégorie B"), Cinq cents (500) parts sociales de catégorie C ("Parts Sociales de Catégorie C"), Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie D ("Parts Sociales de Catégorie D"), Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie E ("Parts Sociales de Catégorie E"), Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie F ("Parts Sociales de Catégorie F"), Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie G ("Parts Sociales de Catégorie G"), Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie H ("Parts Sociales de Catégorie H"), Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie I ("Parts Sociales de Catégorie I")

de Catégorie I”) et par Cinq Cents (500) parts sociales de catégorie J (“Parts Sociales de Catégorie J”), par IVG Investment GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon les lois allemandes, ayant son siège social à The Squaire, 18, Am Flughafen, D-60549 Francfort (Allemagne) enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Bonn (Handelsregister B des Amtsgerichts Bonn) sous le numéro HRB 2018 («IVG GmbH») à libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d’émission totale d’un montant d’Un Million Quatre Cent Soixante-Six Mille Cent Cinquante-Trois euro Cinquante centimes (1.466.153,50.-) par un apport en nature consistant en une partie d’une créance détenue par IVG GmbH contre la Société d’un montant total de Trois Millions Cinq Cent Mille Euros (EUR 3.500.000.-)

2. Modification subséquente du paragraphe 1 de l’article 5.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit»); et

3. Divers.

En conséquence et sur base de l’agenda repris ci-dessus, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés DECIDENT d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de Cent Vingt-Cinq Mille Euros (EUR 125.000.-) de manière à le porter de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500.-) à Cent Trente-Sept Mille Cinq Cents Euros (EUR 137.500.-) par l’émission de Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales de catégorie A (“Parts Sociales de Catégorie A”), de Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales de catégorie B (“Parts Sociales de Catégorie B”), de Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales de catégorie C (“Parts Sociales de Catégorie C”), de Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales de catégorie D (“Parts Sociales de Catégorie D”), de Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales de catégorie E (“Parts Sociales de Catégorie E”), de Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales de catégorie F (“Parts Sociales de Catégorie F”), de Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales de catégorie G (“Parts Sociales de Catégorie G”), de Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales de catégorie H (“Parts Sociales de Catégorie H”), de Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales de catégorie I (“Parts Sociales de Catégorie I”) et de Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales de catégorie J (“Parts Sociales de Catégorie J”), avec une prime d’émission d’un montant total de Deux Millions Neuf Cent Trente-Deux Mille Trois Cent-Sept Euros (Euros 2.932.307,-) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

#### *Souscription - Paiement*

IVG Luxembourg, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire à Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A (“Parts Sociales de Catégorie A”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie B (“Parts Sociales de Catégorie B”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie C (“Parts Sociales de Catégorie C”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie D (“Parts Sociales de Catégorie D”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie E (“Parts Sociales de Catégorie E”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie F (“Parts Sociales de Catégorie F”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie G (“Parts Sociales de Catégorie G”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie H (“Parts Sociales de Catégorie H”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie I (“Parts Sociales de Catégorie I”) et par Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie J (“Parts Sociales de Catégorie J”), des Nouvelles Parts Sociales (les «Nouvelles Parts Sociales de IVG Luxembourg») et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales de IVG Luxembourg, ensemble avec une prime d’émission d’un montant total d’Un Million Quatre Cent Soixante-Six Mille Cent Cinquante-Trois Euros Cinquante centimes (EUR 1.466.153,50.-), par un apport en nature consistant en une partie d’une créance détenue par IVG Luxembourg contre la Société d’un montant d’un Million Cinq Cent Vingt-Huit Mille Six Cent Cinquante-Trois Euros et Cinquante centimes (EUR 1.528.653,50) (l’«Apport en Nature de IVG Luxembourg»).

IVG GmbH, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire à Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A (“Parts Sociales de Catégorie A”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie B (“Parts Sociales de Catégorie B”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie C (“Parts Sociales de Catégorie C”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie D (“Parts Sociales de Catégorie D”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie E (“Parts Sociales de Catégorie E”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie F (“Parts Sociales de Catégorie F”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie G (“Parts Sociales de Catégorie G”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie H (“Parts Sociales de Catégorie H”), Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie I (“Parts Sociales de Catégorie I”) et par Six Mille Deux Cent Cinquante (6.250) parts sociales de catégorie J (“Parts Sociales de Catégorie J”), des Nouvelles Parts Sociales (les «Nouvelles Parts Sociales de IVG GmbH») et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales de IVG GmbH, ensemble avec une prime d’émission d’un montant total d’Un Million Quatre Cent Soixante-Six Mille Cent Cinquante-Trois Euros Cinquante centimes (EUR 1.466.153,50.-), par un apport en nature consistant en une partie d’une créance détenue par IVG GmbH contre la Société d’un montant d’un Million Cinq Cent Vingt-Huit Mille Six Cent Cinquante-Trois Euros et Cinquante centimes (EUR 1,528,653.50) (l’«Apport en Nature de IVG GmbH»).

IVG Luxembourg et IVG GmbH, dûment représentés comme stipulé ci-dessus, DECLARENT que la Société a à sa disposition un montant total de Trois Millions Cinquante-Sept Mille Trois Cent-Sept Euros (3.057.307,-), correspondant au montant global de l’Apport en Nature de IVG Luxembourg et de l’Apport en Nature de IVG GmbH (les «Créances

Contribuées»), tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 23 décembre 2013 (le «Rapport de la Société»).

Le Rapport de la Société évalue les Créances Contribuées à Trois Millions Cinquante-Sept Mille Trois Cent-Sept Euros (3.057.307,-).

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement.

IVG Luxembourg et IVG GmbH, dûment représentés comme stipulé ci-dessus, DECLARENT qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre apport en nature de leur créances à la Société.

IVG Luxembourg et IVG GmbH, dûment représentés comme stipulé ci-dessus, DECLARENT finalement que la valeur totale des Créances Contribuées s'élevant à Trois Millions Cinquante-Sept Mille Trois Cent-Sept Euros (3.057.307,-), est allouée comme suit:

|   | Allocation au<br>compte<br>nominal du<br>capital social<br>de la Société | Allocation au<br>compte réserve de<br>la prime<br>d'émission du<br>capital social de la<br>Société | TOTAL            |
|---|--|--|------------------|
| Apport en Nature d'IVG Luxembourg . . . . . | EUR 62,500.-   | EUR 1,466,153.50   | EUR 1,528,653.50 |
| Apport en Nature d'IVG GmbH . . . . .       | EUR 62,500.-   | EUR 1,466,153.50   | EUR 1,528,653.50 |
| TOTAL . . . . .                             | EUR 125,000.-  | EUR 2,932,307.-  | EUR 3,057,307.-  |

Les Associés RECONNAISSENT que le montant de Deux Millions Neuf Cent Trente-Deux Mille Trois Cent Sept Euros (EUR 2.932.307,-) alloué au compte réserve de prime d'émission de la Société est dilué entre toutes les parts sociales en circulation et constitue une réserve distribuable de la Société disponible pour distribution.

#### Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, Les Associés DECIDENT de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), qui aura désormais la teneur suivante:

#### « 5.1. Capital Souscrit et Libéré.

5.1.1 Le capital social est fixé à Cent Trente-Sept Mille Cinq Cents Euros (137.500,-) représenté par Treize Mille Sept Cent Cinquante (13.750) parts sociales de catégorie A («Parts Sociales de Catégorie A»), Treize Mille Sept Cent Cinquante (13.750) parts sociales de catégorie B («Parts Sociales de Catégorie B»), Treize Mille Sept Cent Cinquante (13.750) parts sociales de catégorie C («Parts Sociales de Catégorie C»), Treize Mille Sept Cent Cinquante (13.750) parts sociales de catégorie D («Parts Sociales de Catégorie D»), Treize Mille Sept Cent Cinquante (13.750) parts sociales de catégorie E («Parts Sociales de Catégorie E»), Treize Mille Sept Cent Cinquante (13.750) parts sociales de catégorie F («Parts Sociales de Catégorie F»), Treize Mille Sept Cent Cinquante (13.750) parts sociales de catégorie G («Parts Sociales de Catégorie G»), Treize Mille Sept Cent Cinquante (13.750) parts sociales de catégorie H («Parts Sociales de Catégorie H»), Treize Mille Sept Cent Cinquante (13.750) parts sociales de catégorie I («Parts Sociales de Catégorie I») et par Treize Mille Sept Cent Cinquante (13.750) parts sociales de catégorie J («Parts Sociales de Catégorie J»)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Mugema, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 janvier 2014. Relation: EAC/2014/266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027303/382.

(140032608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

**Martin S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.624.

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, dénommée "MARTIN S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52624, (la "Société"), constituée originairement sous la dénomination de "MARTIN S.A. HOLDING", suivant acte reçu Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 26 juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 287 du 27 octobre 1988, et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés:

- suivant acte reçu par ledit notaire Paul BETTINGEN, alors de résidence à Wiltz, en date du 24 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 98 du 2 mars 1991;

- suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 645 du 19 décembre 1995;

- suivant une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2011, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1024 du 4 juillet 2002, contenant notamment le changement de la devise d'expression du capital social de la Société en euro; et

- suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 562 du 25 mars 2011, contenant notamment l'adoption par la Société du statut de société de gestion de patrimoine familial et de la dénomination actuelle.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie PRIEUR, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

La Présidente désigne Madame Regina ROCHA MELANDA, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Julie LOGNOUL, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de cent quarante-huit mille euros (148.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR), sans annulation d'actions mais par la réduction du pair comptable des mille (1.000) actions existantes de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) à cent euros (100,- EUR) et le remboursement aux actionnaires d'un montant de cent quarante-huit mille euros (148.000,- EUR) au prorata des actions détenues actuellement dans la Société.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cent quarante-huit mille euros (148.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR) à cent mille euros (100.000,-EUR), sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des mille (1.000) actions existantes de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) à cent euros (100,- EUR) et par le remboursement aux actionnaires d'un montant de cent quarante-huit mille euros (148.000,- EUR) au prorata des actions détenues actuellement dans la Société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires.

*Délai de remboursement:*

Le notaire a attiré l'attention de l'Assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.”

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts comme suit:

“ **Art. 1<sup>er</sup> .(deuxième alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.”

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, R. ROCHA MELANDA, J. LOGNOUL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013/60261. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014027355/92.

(140033176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

---

**Londinium Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 171.596.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous remettre ma démission en tant que Commissaire aux Comptes de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

F.G.S. CONSULTING LLC

Signature

Référence de publication: 2014027337/12.

(140032521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

---

**FF Investment Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 184.479.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Fosun Industrial Holdings Limited, a private company established and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at Room 808, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong, registered with the Hong Kong Companies Registry under number 1039791,

here represented by Mr. Raymond Thill, Maître en droit, having his professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

**Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office**

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "FF Investment Luxembourg 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these articles of association (hereinafter the "Articles").

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The manager or, should there be two or more managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Objects.** The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by way of contribution, acquisition, merger or by any other way whatsoever;
- to engage in or participate, as lender or as borrower, in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds or certificates of any kind; and
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

**Art. 4. Term.** The Company is incorporated for an unlimited term.

## **Title II. Capital, Shares**

**Art. 5. Share capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Convertible instruments issued or to be issued by the Company may be stapled to the Company's shares, in accordance with the terms and conditions of such convertible instruments.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 7. Shareholders' rights to distributions.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

**Art. 9. Transfers of shares.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting, representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting and representing at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his/her/its shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his/her/its convertible instruments stapled to such shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power, subject to strict compliance with the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

## **Title III. Management**

**Art. 11. Management.** The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers, mandatorily divided into two categories of managers, respectively denominated "Class A Managers" and "Class B Managers". The Class B Managers shall be professionally resident in the Grand-Duchy of Luxembourg.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there are more than one manager, each manager shall be appointed and designated as either a Class A Manager or Class B Manager, and his or her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders adopted on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by one of the managers present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable means of communication.

Notice shall be deemed waived by any manager attending the meeting in person or represented at said meeting.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Meetings of the board of managers shall not be held outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented thereat provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or one Class A Manager and one Class B Manager.

Resolutions in writing approved unanimously and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager or where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

**Art. 13. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, should there be two or more managers, by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

**Art. 14. Sub-Delegation and agent of the managers.** The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

**Art. 15. Remuneration of managers.** The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

**Art. 16. Liabilities of the managers.** The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

#### Title IV. General meetings of shareholders

**Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s).** The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of shareholder(s).

A shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The general meetings of shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. General meetings of shareholder(s) shall not be held outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any shareholder may participate in a general meeting of shareholder(s) by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

#### Title V. Financial year, Balance sheet

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

**Art. 19. Allocation and distribution of the profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits shall be set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

In addition, the sole manager or the board of managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case maybe, showing that as at a date not older than two months prior to the decision of the sole manager or the board of managers, as the case maybe, sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to unavailable reserves established in accordance with the Act or the Articles.

#### Title VI. Winding-up, Liquidation

**Art. 20. Causes for winding-up.** The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

### **Title VII. Applicable law**

**Art. 22.** Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Interim provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed and fully paid up in cash as follows:

| Sole Shareholder:                           | Shares:       | Payment:   |
|---|---------------|------------|
| Fosun Industrial Holdings Limited . . . . . | 12,500 shares | EUR 12,500 |
| Total: . . . . .                            | 12,500 shares | EUR 12,500 |

Therefore, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

##### *Class A Manager:*

- Mr. Jiannong Qian, born on 8 February 1962 in Taicang, Jiangsu Province, China, professionally residing at 2, East Fuxing road, Shanghai, China;

- Mr. Guoqi Ding, born on 24 October 1969, in Zhejiang, China, professionally residing at 3, Garden Road, Central, ICBC Tower, Room 808, Hong Kong;

##### *Class B Manager:*

- Mrs. Delphine André, born on 23 July 1973 in Nancy, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Yannick Poos, born on 19 April 1968 in Libramont, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Fosun Industrial Holdings Limited, une société privée de droit de Hong Kong, ayant son siège social Room 808, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong, enregistrée au Registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1039791, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FF Investment Luxembourg 1 S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;
- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, d'acquisition, de fusion ou de quelqu'autre manière que ce soit;
- procéder ou participer, en qualité de prêteur ou d'emprunteur, à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;
- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;
- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations ou certificats de toutes sortes; et
- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. Capital, Parts sociales**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout instrument convertible émis ou à émettre par la Société peut être lié aux parts sociales de la Société, conformément aux termes et conditions de cet instrument convertible.

**Art. 6. Modification du capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 7. Droit de distribution des parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, à des descendants ou au conjoint survivant.

Tout associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisit autrement d'une ou plusieurs parts sociales de la Société au profit d'un tiers (ou de la Société, en cas de rachat de parts sociales) devra, le cas échéant, transférer, à ce tiers (ou à la Société, en cas de rachat de parts sociales), les instruments convertibles liés à ces parts sociales, conformément aux termes et conditions applicables aux instrument convertibles concernés.

**Art. 10. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

### Titre III. Gérance

**Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un gérant au moins, associé ou non. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance, obligatoirement divisé en deux catégories de gérants, respectivement dénommées «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Les Gérants de Catégorie B sont établis professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, chaque gérant est nommé et désigné comme étant un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B, et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Tout gérant peut être révoqué et remplacé à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, selon le cas.

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance sont présumés avoir renoncé à leur droit de recevoir une convocation concernant cette réunion.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyen équivaut à être présent en personne à cette réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à la réunion du conseil de gérance, à la condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B approuvent ces décisions.

Les délibérations de chaque réunion du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées à l'unanimité et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

**Art. 13. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

**Art. 14. Subdélégation et mandats.** Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, détermine les pouvoirs et la rémunération de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 15. Rémunération des gérants.** La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

**Art. 16. Responsabilités des gérants.** Le gérant ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements qu'ils prennent au nom de la Société, à condition que ces engagements ne violent ni les Statuts ni les dispositions de la Loi.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale.

Chaque associé est autorisé à se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce mandataire soit porteur d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à

la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, le texte des résolutions à adopter est soumis à chaque associé, qui signera les résolutions. Ces résolutions prises par écrit, lorsqu'elles sont signées par tous les associés, auront le même effet et la même valeur que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, pour autant que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Les assemblées générales se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales des associés ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Tout associé peut participer à l'assemblée générale, par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

## **Titre V. Exercice social, Comptes annuels**

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et le compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

**Art. 19. Réserve légale et distribution du bénéfice.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il est prélevé, chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net, qui sera affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

En outre, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, peut décider de verser des acomptes sur dividende sur la base d'un état comptable établi par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, duquel il doit ressortir qu'à une date ne remontant pas à plus de deux mois avant la décision du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, un bénéfice suffisant est disponible pour la distribution, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social clôturé, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter aux réserves indisponibles constituées conformément à la Loi ou aux Statuts.

## **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 21. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

## **Titre VII. Loi applicable**

**Art. 22.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par un versement en numéraire effectué comme suit:

| Associé:                                    | Parts:       | Paiement:  |
|---|--------------|------------|
| Fosun Industrial Holdings Limited . . . . . | 12.500 parts | 12.500 EUR |
| Total: . . . . .                            | 12.500 parts | 12.500 EUR |

Dès lors, la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

*Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une période indéterminée:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Jiannong Qian, né le 8 février 1962 à Taicang, Province de Jiangsu, Chine, résidant professionnellement au 2, East Fuxing road, Shanghai, Chine;
- Monsieur Guoqi Ding, né le 24 octobre 1969, à Zhejiang, Chine, résidant professionnellement Room 808, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong;

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Delphine André, née le 23 juillet 1973 à Nancy, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Madame Yannick Poos, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2013. LAC/2013/60575. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014024009/528.

(140029304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

**Top Bergerie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.787.

Les comptes annuels au 30 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026999/9.

(140032146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

**Mojitokatze Partners SC, Société Civile.**

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg E 5.273.

---

**STATUTS**

1. Madame Xiao-Mii HUANG, née le 19 février 1976 à Taiwan (République de Chine - Taiwan), de nationalité taiwanaise, demeurant 73 Ren'ai Street - Sanchong District - 241 New Taipei City - République de Chine - Taiwan),

2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645, représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer,

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile particulière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 23 janvier 2014:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et notamment par les articles 1832 et suivants du Code Civil luxembourgeois.

**Art. 2.** La Société a, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, pour objet la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de l'activité de ses membres tout en veillant à l'indépendance technique et morale de chaque associé. Elle peut notamment acquérir, louer ou échanger les installations, appareillages et véhicules nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire utile à la réalisation de l'objet social.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra aussi, toujours dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, vendre, échanger des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle pourra assurer la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra, en outre, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra aussi effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation, pourvu que ces opérations ne portent pas atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 3.** La dénomination est Mojitokatze Partners SC. Cette dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Rumelange. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Rumelange par simple décision de la gérance. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Si, en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le gérant, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 300 EUR (Trois Cents Euros), répartis en 100 (Cent) parts de 3 EUR (trois Euros) chacune et constitué par apport en numéraire.

**Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué 99 (Quatre-vingt-dix-neuf) parts à Madame Xiao-Mii HUANG et 1 (Une) part à Dornstatt Group S.A., les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sauf accord de la majorité qualifiée des trois-quarts (75%) des voix des associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 9.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou deux (2) gérants, associés ou non, nommés à l'unanimité de tous les associés pour une durée indéterminée. En cas de pluralités de gérants, les deux co-gérants constituent un Conseil de gérance. Ces gérants, respectivement le gérant unique, sont révocables Ad Nutum à la majorité qualifiée des trois-quarts (75%) des voix des associés présents ou représentés. Ils exercent leurs fonctions à titre bénévole.

**Art. 11.** Le gérant unique, respectivement le Conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société. Envers les tiers, la Société se trouve valablement engagée par la seule signature individuelle de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

**Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 13.** Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et uniquement sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu, à 15 heures, obligatoirement le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à la majorité qualifiée des trois-quarts (75%) des voix des associés présents ou représentés.

**Art. 15.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, respectivement les co-gérants, ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200,- EUR (Deux Cents Euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

A l'instant, les parties comparantes, Madame Xiao-Mii HUANG et Dornstatt Group S.A. représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer précité, représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée et régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Madame Xiao-Mii HUANG, précitée, est nommée gérant,
2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645 est nommée co-gérant.
3. Le siège de la Société civile est établi 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752).
4. L'adresse postale est: Mojitokatze Partners SC - C/o Dornstatt Group S.A. - 2, rue Saint Sébastien - L- 3752 Rumelange.
5. L'assemblée générale des associés donne mandat et pouvoir de signature à la société Dornstatt Group S.A., respectivement son administrateur, aux fins de satisfaire aux formalités d'enregistrement et de publication des décisions ci-dessus rappelées.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes le 23 janvier 2014 à Rumelange, en trois exemplaires de trois pages chacun.

Dornstatt Group S.A.  
Xiao-Mii HUANG

Référence de publication: 2014023527/109.

(140028489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Encore I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 184.422.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and fourteenth, on the third day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Sapphire X S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.583 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Annick Braquet, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Encore I S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or other enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares, partnership interests and other participation securities, and hold, acquire, invest and divest in, sell and/or dispose of, loans, bonds or other debt instruments. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or other enterprise.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, any kind of debt and equity securities (including profit participating bonds). The Company may lend (including by way of profit participating loans) funds to its subsidiaries and affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any affiliated company.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation**

**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the registered office of the Company or at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (EUR 10,000). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (EUR 10,000), the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated, in accordance with the provisions of article 8.1. (ii) above.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if they are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vi) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(vii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

##### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

##### **Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).**

14.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2 The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6)

years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (iv) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

#### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law.

##### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

##### *Subscription and payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to one million two hundred fifty thousand shares (1,250,000) in registered form, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

##### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Jean Gil Pires, born on November 30, 1969 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Giuseppe di Modica, born on May 31, 1974 in Enna (Italy), professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336.

2. The registered office of the Company is set at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Sapphire X S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.583 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Annick Braquet, employée privé, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Le nom de la société est "Encore I S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés, partenariats ou autres entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions, participations dans des partenariats et autres valeurs de participation, et détenir, acquérir, investir et céder, vendre et/ou disposer de prêts, obligations ou autres instruments de dette. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, partenariat ou autre entreprise.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres et instruments de toute nature (en ce compris des obligations participatives). La Société peut prêter (en ce compris par des prêts participatifs) des fonds à ses filiales et sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute société affiliée.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Le Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant, au siège social de la Société ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant pour toutes les décisions ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (EUR 10.000). Pour toutes les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (EUR 10.000), la Société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués, conformément aux dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

14.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

14.2 Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(iv) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, email ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon

le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire au million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Jean Gil Pires, né le 30 novembre 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr Giuseppe di Modica, né le 31 mai 1974 à Enna (Italie), demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2014. Relation: LAC/2014/5700. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023292/476.

(140028057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

#### **Biopharinv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 110.960.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MIL QUATORZE,

LE TREIZIEME JOUR DU MOIS DE FEVRIER.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

1) Maître Michaël DANDOIS, Avocat à la Cour, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

2) Maître Antoine MEYNIAL, Avocat à la Cour, né le 06 février 1966 à Paris (France), demeurant professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

ci-après appelés "les comparants",

en tant qu'actionnaires de "BIOPHARINV S.A., en liquidation", dénommée ci-après,

tous ici représentés par Madame Stéphanie RAGNI, employée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès en vertu de deux procurations sous seing privée, données le 12 février 2014,

lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

Que la société anonyme "BIOPHARINV S.A." en liquidation, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le B 110.960, ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg le 22 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 132 du 19 janvier 2006.

Que les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) par action, toutes entièrement libérées.

Que la société "BIOPHARINV S.A., en liquidation" a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 05 février 2014, non encore publié au Mémorial C.

A la suite de ses constatations, les comparants représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Lecture est donnée du rapport du commissaire à la liquidation, la société CHESTER & JONES S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B120602, ayant son siège social au 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Ce rapport qui restera annexé aux présentes, conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Adoptant les conclusions du rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation, les actionnaires approuvent les comptes de liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires donnent décharge au liquidateur Maître Michaël Dandois, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, et au commissaire à la liquidation, la société CHESTER & JONES S.à.r.l., prénommé, pour leurs mandats respectifs.

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société "BIOPHARINV S.A., en liquidation" a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour, même pour les besoins de liquidation.

#### *Quatrième résolution*

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années auprès du siège social de la société.

#### *Cinquième résolution*

Dandois & Meynial, sise au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg sera chargée de la clôture des comptes de la société, ainsi que de l'accomplissement de toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.100.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. RAGNI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 février 2014. Relation: RED/2014/372. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 février 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014025858/65.

(140031199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**CSNN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 55A, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 151.067.

---

Le bilan de clôture au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014027726/10.

(140033503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Concept Development Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 78.242.

---

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014027721/10.

(140033661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Computer Resources International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 36.349.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027719/10.

(140034191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**EIF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 155.950,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.687.

---

Les comptes consolidés de CBRE European Industrial Fund CV au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014027774/13.

(140033707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Deli Express S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.723.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027748/10.

(140033701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Destock Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 175.674.

Les statuts coordonnés au 12/02/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24/02/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014027732/12.

(140033734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Deal & Drive Fleet Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.794.

Les statuts coordonnés au 12/02/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24/02/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014027729/12.

(140033738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Cyriel Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027727/10.

(140033838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Compass It S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.402.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027716/10.

(140033966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.618.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027704/10.

(140033410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Cross Falls Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

**Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 89.243.

Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2013 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014027689/12.

(140033884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.618.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027707/10.

(140033967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Compass It S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.402.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027715/10.

(140033965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Finghold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 75.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINGHOLD S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014027817/12.

(140033634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**EIF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 372.900,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.936.

Les comptes consolidés de CBRE European Industrial Fund CV au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2014027776/13.

(140033679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Lunar Altrincham S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EPF Acquisition Co 3 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.264.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EPF Acquisition Co 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 174.260,

duly represented by Maître Matthias PROCHASKA, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 22<sup>nd</sup>, 2014 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EPF Acquisition Co 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 174.264 (the "Company")

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, on December 20<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations., number 545 of March 6<sup>th</sup>, 2013. The articles of association have been amended latest pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on May 27<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations., number 1819 of July 29<sup>th</sup>, 2013.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Change of name of the Company to "Lunar Altrincham S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Lunar Altrincham S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "Lunar Altrincham S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EPF Acquisition Co 2 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.260,

dûment représentée par Maître Matthias PROCHASKA, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 janvier 2014.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société EPF Acquisition Co 3 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.264 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 545 du 6 mars 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière suivant acte du notaire instrumentaire en date du 27 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1819 du 29 juillet 2013.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'«ordre du jour»):

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Lunar Altrincham S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Lunar Altrincham S.à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Lunar Altrincham S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3783. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027783/95.

(140033688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**ERACLES Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 115.678.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027785/9.

(140033796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Dom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 57.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027753/9.

(140034159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Compagnie d'Investissements et de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 92.621.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027714/9.

(140033759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Comptoir des Fers et Métaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 71.025.

Les comptes annuels au 31/07/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027717/9.

(140033981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Crestyl Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027688/9.

(140033853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Cyprés International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 180.059.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027691/9.

(140034120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Coca-Cola Beverages Asia Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 147.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014027686/10.

(140033768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.898.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 122.738.

Les comptes consolidés au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027798/11.

(140033705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Fiduciaire Kieffer Marc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8611 Platen, 49, rue de la Fontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 141.460.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc KIEFFER

*Le gérant*

Référence de publication: 2014027797/11.

(140033531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Medina Financial Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 177.251.

Les statuts coordonnés au 28 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2014027969/11.

(140033338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Musi Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 62.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MUSI INVESTMENTS S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014028001/11.

(140034122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**JF Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 149.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2014.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2014027911/12.

(140034174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Lion/Rally Lux 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 139.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2014027929/12.

(140033962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**La Cantina Del Gusto SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3212 Bettembourg, 3, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 132.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Christine DOERNER

*NOTAIRE*

Référence de publication: 2014027924/12.

(140033547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Lux Automatismes Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 163.527.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027949/9.

(140034118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Lux Industrie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.  
R.C.S. Luxembourg B 72.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027952/9.

(140033370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Gondburg Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 98.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027847/9.

(140033775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Gondburg Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 98.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027848/9.

(140033776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Friseursalon Klas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6471 Echternach, 8, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 170.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027807/9.

(140033524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Fiever Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027814/9.

(140034205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Fiduciaire Comptable Dummong-Kemp, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 136, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 121.317.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027796/9.

(140033438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Gérance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027839/9.

(140034180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.